

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 24 novembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Ana Barciela, Leyma Wisard Prado, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Maryelle Budry, Salma Selle, Olivia Bessat et Uzma Khamis Vannini: «Pour des investissements qui excluent l'armement».**

**A. Rapport de majorité de M. Jean-Luc von Arx.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances (CF) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 novembre 2020. La commission, sous la présidence de M. Omar Azzabi, l'a étudiée lors des séances des 27 janvier et 2 février 2021. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Jade Perez et M. Xavier Stern pour leurs indispensables notes de séance.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'héritage humanitaire de la Ville de Genève, associé à son rôle important et revendiqué sur la scène internationale dans les négociations et la signature d'accords de paix (en 1954, avec les accords de Genève qui mettent fin à la guerre d'Indochine, ou lors de l'initiative de Genève dans le cadre du conflit israélo-palestinien en 2003);
- l'héritage pacifique de la Ville de Genève, associé à son rôle important et revendiqué dans le processus de désarmement (conférence pour la réduction et la limitation des armements en 1932-1934, réunion annuelle de la Conférence sur le désarmement, ancrage genevois de quatre traités multilatéraux de désarmement);
- le fait que le nombre de personnes fuyant la guerre, les persécutions ou les conflits à travers le monde a dépassé les 70 millions en 2018 (que ces personnes soient réfugiées, en demande d'asile ou déplacées internes)<sup>1</sup>;
- le fait que les choix en matière de politique monétaire et les investissements des caisses de pension doivent être faits dans l'intérêt général, actuel et futur, de la population;

---

<sup>1</sup> UNHCR, «Le nombre de personnes déracinées à travers le monde dépasse 70 millions», <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/6/5d08a9954/nombre-personnes-deracinees-travers-monde-depasse-70-millions-chef-hcr.html>

- les forts soupçons quant à la présence de matériel militaire suisse dans des zones de conflits (Tchad en 2008<sup>1</sup>, Yémen en 2017<sup>2</sup>, Syrie<sup>3</sup> et Libye<sup>4</sup> en 2018);
  - la charte non-contraignante de la CAP Prévoyance qui indique que «CAP Prévoyance souhaite limiter les investissements dans des sociétés et activités controversées non-conformes à ses valeurs et à sa vision d’une économie équitable et durable»<sup>5</sup>;
  - la votation fédérale du 29 novembre 2020 au sujet de l’initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»;
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- poursuivre les mesures prises afin de mettre fin aux placements de la Ville de Genève, notamment à travers la caisse de pension des employé-e-s de la Ville (CAP Prévoyance), dans le financement des producteurs de matériel de guerre (à savoir les entreprises dont plus de 5% du chiffre d’affaires annuel provient de la production de matériel de guerre);
  - orienter davantage les placements de la Ville de Genève vers des placements durables, responsables et éthiques, et s’assurer d’un suivi quant à la mise en œuvre de cette décision;
  - demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d’administration des régies publiques de proposer à ces entités d’adopter la même politique en matière d’investissements.

## Séance du 27 janvier 2021

### *Audition de M. Dujoux*

M. Dujoux rappelle le contexte, et explique qu’il y a différentes demandes de la population pour avoir des investissements plus durables et responsables. Cela s’est vu avec les grèves contre le climat et différentes mobilisations citoyennes et il faut répondre à ces aspirations. La période rencontrée actuellement avec la crise sanitaire permet de relever certains défis et, à ce titre, c’est l’occasion de poursuivre le travail qui a été fait en faveur d’investissements qui soient plus durables et responsables.

---

<sup>1</sup> Swissinfo, «Le Tchad aurait aussi armé son Pilatus PC-9», <https://www.swissinfo.ch/fr/le-tchad-aurait-aussi-armé-son-pilatus-pc-9/293090>

<sup>2</sup> RTS, «Des soldats saoudiens utiliseraient bien des armes suisses au Yémen», <https://www.rts.ch/info/suisse/9950987-des-soldats-saoudiens-utiliseraient-bien-des-armes-suisses-au-yemen.html>

<sup>3</sup> RTS, «Des grenades suisses retrouvées aux mains de terroristes en Syrie», <https://www.rts.ch/info/suisse/9814899-des-grenades-suisses-retrouvees-aux-mains-de-terroristes-en-syrie.html>

<sup>4</sup> RTS, «Les grenades à main de Ruag se trouveraient aussi en Libye», <https://www.rts.ch/info/suisse/9830631-les-grenades-a-main-de-ruag-se-trouveraient-aussi-en-libye.html>

<sup>5</sup> CAP Prévoyance, «Règlement de placement de la CAP», <https://www.cap-prevoyance.ch/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A8glement-placement-2018-01-01-ID-409.pdf>, p. 18

Le troisième élément de contexte, c'est la votation fédérale du 29 novembre dernier sur l'initiative contre le financement de l'armement, car entre le moment où l'urgence de cette motion a été acceptée et renvoyée en CF le 25 novembre dernier, il y a eu une votation fédérale. Cela dépend de quel côté on se trouve, mais au niveau suisse il y a eu 42,45% de soutien à cette initiative, et dans le canton de Genève il a été majoritaire avec 53,12% de oui; en ville de Genève, le soutien a été encore plus marqué avec 58,7% de oui. Il est donc nécessaire de répondre à certaines demandes, et c'est dans ce sens que la motion M-1577 a été écrite et pensée. Genève a une exemplarité et une responsabilité à avoir. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la ville de Genève a tenu et tient encore un rôle important et revendiqué sur la scène internationale dans la négociation et la signature d'accords de paix, mais aussi dans le processus de désarmement.

C'est donc un héritage qui est long et qu'il faut poursuivre. Notre argent tue, c'est une réalité aussi bien aux niveaux fédéral, cantonal que municipal, aussi bien avec des investissements directs ou indirects dans le financement de l'armement. Cet argent qui tue, il a aussi différentes conséquences économiques, environnementales et sociales. L'armement a des conséquences humaines notables. Le Haut-commissariat aux réfugiés a indiqué qu'en 2018 le nombre de personnes fuyant la guerre, les persécutions et les conflits à travers le monde a dépassé 70 millions. Ce sont donc des personnes qui deviennent réfugiées, en demande d'asile ou déplacées internes. Il y a ainsi une responsabilité sur les choix en matière de politique monétaire et d'investissement qui ont un sens et une portée et doivent être faits dans l'intérêt général des populations actuelles et futures, d'ici et d'ailleurs. Dernièrement, du matériel suisse a été retrouvé sur des terrains de conflits armés, au Tchad, au Yémen, en Libye et en Syrie. La Suisse participe ainsi aux guerres de ce monde, c'est une réalité.

L'objectif de cette motion est de poursuivre l'engagement pris par l'exécutif municipal, car des mesures ont été prises pour des investissements plus durables, éthiques et qui se détournent de l'armement. Cette motion demande donc au Conseil administratif de poursuivre les mesures prises dans ce sens. Mais se détourner du financement de l'armement, qu'il soit direct ou indirect, entraînera une perte de ressources. Ainsi la motion demande également d'orienter davantage les placements de la Ville vers des placements durables, responsables et éthiques. Il y a une marge de progression qui existe, et la Ville peut s'investir davantage dans cette question, et il est nécessaire d'assurer un suivi quant à la mise en œuvre de cette décision.

En tant que ville exemplaire et engagée, Genève peut jouer ce rôle d'exemplarité en demandant aux représentants de la Ville dans les conseils d'administration où la commune est représentée d'adopter la même politique en matière d'investissements durables. Cette motion demande de poursuivre l'action entreprise. C'est effectivement une réalité. La caisse de pension du personnel de la Ville de Genève c'est la CAP Prévoyance, et il y a une charte qui date de 2013 et qui pose certains

principes, parmi lesquels le fait que CAP Prévoyance souhaite limiter les investissements dans les sociétés et activités controversées non conformes à ses valeurs et à sa vision d'une économie durable et équitable. Sont notamment mentionnées toutes les sociétés qui tirent des revenus de l'industrie de la pornographie et de l'armement. Par rapport à cette charte, la difficulté est qu'elle est non contraignante. Donc il y a effectivement une direction qui est prise, mais celle-ci n'est pas contraignante, d'autant que la Ville de Genève n'agit pas seule parce que la CAP est une caisse de prévoyance commune à d'autres entités sur le canton: il y a 41 communes et aussi une dizaine d'institutions exerçant des tâches d'intérêt public. Malgré ce premier cadre avec la charte de la CAP, il est possible de faire mieux. Il y a une implication qui est réalisée pour limiter les finances dans l'armement mais du point de vue des investissements durables il est possible de faire mieux.

L'Alliance climatique suisse fait un rating des principales caisses de pension, et le CAP Prévoyance a été notée d'un rond rouge, ce qui signifie qu'elle a une politique néfaste au climat, même s'il y a un nombre important de mesures qui ont été prises. Donc il est possible de faire mieux, et c'est le sens de la deuxième invite, à savoir d'avoir des investissements plus durables et responsables. Au sein du Conseil municipal, en 2016, il y a eu la résolution R-192 de M. Vaucher qui s'intitulait «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile». Cette résolution a été discutée au sein de la CF en janvier 2018 sous l'ancienne législature, et elle a été soutenue assez largement par 10 oui et 5 non.

En janvier 2019, elle a été acceptée par le Conseil municipal. Il est possible d'aller de l'avant, puisque la Ville de Lausanne, cet automne, a aussi indiqué qu'elle prenait les devants dans le cadre du débat sur l'initiative fédérale en indiquant la fin des investissements dans les sociétés actives dans la production de charbon, de pétrole, mais aussi dans le secteur de l'armement. C'est un travail de deux ans, cela représente 8 millions de francs dans les actifs, soit 0,3% de la fortune globale de la Caisse de pension du personnel de la Ville de Lausanne (CPCL). C'est aussi possible, notamment, d'investir dans les investissements plus durables, et c'est le cas avec la caisse de pension de la Ville de Zoug, qui a une certaine vision de l'économie, et qui est notée par l'Alliance climatique suisse d'un rond vert. Cela veut dire qu'elle fait partie des meilleures caisses de pension en termes d'investissements durables et responsables. Si Zoug y arrive, c'est parce qu'ils se sont rendu compte que se détourner des investissements de l'armement et des énergies fossiles, cela a un sens, et cela rapporte. Les collectivités s'y retrouvent. C'est donc avantageux de prendre le train en marche, et la Ville de Genève peut avoir cette responsabilité. En deux mots, cette motion demande de poursuivre les efforts faits, car il y a une marge de progression. Parce qu'il y a un devoir de veille, et c'est la responsabilité et l'exemplarité de la Ville, le tout dans l'intérêt de ses finances et de sa population.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire rappelle que la CAP est une caisse de prévoyance qui gère non seulement les fonctionnaires de la Ville, mais aussi des communes et les Services industriels de Genève (SIG). Donc du point de vue juridique, la Ville ne pourra qu'éventuellement donner une orientation. Il faudra voir quel est le pourcentage de la Ville dans la caisse de prévoyance, mais la Ville de Genève, dont la CAP regroupe plusieurs entités, ne pourra pas décider pour l'entité entière. De ce point de vue, la comparaison avec la Ville de Lausanne n'est pas pertinente puisque la caisse de retraite de Lausanne ne comporte que les fonctionnaires de la Ville de Lausanne. Donc du point de vue juridique cela ne sera pas possible, à moins de mettre des amendements spécifiant que par rapport aux investissements que la Ville a sur cette caisse, elle décide de la direction à leur donner, mais elle ne pourra pas décider pour l'argent des SIG et des autres communes.

M. Dujoux explique que derrière les idéaux il y a des responsabilités. La Ville de Genève, en étant partie prenante de CAP Prévoyance, car elle y a des représentants, peut faire infléchir sa politique dans cette direction.

La commissaire fait remarquer que la Ville est gouvernée par la gauche depuis plusieurs législatures, donc il serait quand même étonnant qu'avec cette gestion, la Ville soit allée investir dans du matériel de guerre.

M. Dujoux ajoute que CAP Prévoyance assure le personnel de la Ville de Genève, de 41 communes et de 10 institutions exerçant des tâches d'intérêt public – cela, c'est pour la caisse Villes et communes. Il y a aussi une caisse SIG qui gère le personnel des SIG. En ce qui concerne le fait que la Ville est gouvernée par la gauche depuis plusieurs années, c'est un fait, mais il n'empêche, et c'est aussi le sens de cette motion qui demande de poursuivre les efforts dans cette direction. M. Gomez l'a rappelé le 24 novembre à l'occasion d'une question orale.

La Ville de Genève ne fait pas d'investissement direct dans l'armement, mais il a rappelé qu'il y a un devoir de surveillance permanent, notamment à travers certains fonds, où il avait été fait mention qu'une société investissait dans l'armement, et il y a dû y avoir surveillance. Donc c'est un travail permanent, il n'y a rien qui est acquis et le sens de cette motion est de poursuivre dans la direction prise actuellement.

Une commissaire demande si, au niveau de la méthodologie, la Ville surveillerait que son argent est bien investi ou l'imposerait.

M. Dujoux explique que la Ville n'imposerait rien à la CAP. Elle siège au sein du conseil, où il y a des représentants des différents acteurs dont le personnel est assuré à la CAP. Mais la Ville peut demander d'accentuer la pratique du désinvestissement de l'armement et des énergies fossiles, d'autant que la charte de la CAP, qui est un document qui donne certaines directions mais qui n'est pas

contraignante, est en train d'être retravaillée. En avril 2020, des travaux de révision avaient lieu en vue de faire évoluer la charte, M. Dujoux ne sait pas où cela en est actuellement, mais typiquement dans le travail de cette nouvelle charte de la CAP, la Ville a un rôle à jouer et une voix à donner.

Une commissaire se réfère au rapport d'activité 2019, qui dit que le taux de couverture n'est qu'à 93% par la CAP. Elle comprend le côté éthique, et d'ailleurs beaucoup de caisses de prévoyance font des chartes parce qu'elles se vendent pour attirer de nouveaux pensionnés grâce à cela. Mais la CAP n'a que 93,57% de taux de couverture, donc elle est en-dessous des 100% minimum demandés. Elle demande pourquoi il souhaite limiter les possibilités de remplir cette caisse, sachant qu'il y a énormément de personnes qui sont employées de la Ville, retraités à l'âge de 62 ou 64 ans, donc beaucoup de sorties, sachant que la CAP a quand même plus 40% d'investissement dans l'immobilier, et l'économie durable ce n'est pas si évident que cela. D'autant que soit il faut le faire comme il faut et à fond, soit il faut trouver des alternatives. Actuellement, dans ce qui est réalisable au niveau des caisses de prévoyance, c'est le maximum de ce qui est faisable. Elle demande comment il pense pouvoir limiter éthiquement ce genre de choses. Dans un sens, on ne veut pas que la CAP investisse dans tel ou tel domaine, mais dans un autre sens, il faut quand même que l'argent rentre pour que les personnes à la retraite touchent leur pension.

M. Dujoux répond qu'il ne s'agit pas de limiter les possibilités mais de réorienter les investissements. Il y a des besoins concrets. On parle du financement des pensions du personnel des communes dans le Canton. Le secteur privé le fait. Il y a une tendance, au niveau mondial, mais aussi aux niveaux suisse et genevois, vers des investissements plus durables et éthiques. Le secteur privé peut le faire parce qu'il est plus agile et rapide. Mais là où la Ville a une carte à jouer, c'est dans l'accompagnement de cette transition qui sera peut-être plus lente que dans le secteur privé, et dans l'exemplarité et dans la responsabilité du placement de ses investissements.

Un commissaire demande quelle est la situation actuelle, et s'il y a des investissements pour lesquels cette motion serait utile.

M. Dujoux répond que la Ville de Genève a clairement dit, et en a d'ailleurs fait une priorité, qu'il n'y a plus d'investissements directs dans l'armement. Pour traiter la motion, M. Gomez répondra peut-être de manière plus précise. Mais parmi les investissements directs, certains se font à travers des fonds qui touchent une constellation de sociétés actives dans différents domaines, et il peut arriver que l'armement en fasse partie. Donc ce n'est pas un investissement ciblé mais qui font partie de packages. Donc la Ville de Genève a un certain regard et un possible droit de veto, ce qui a été fait comme annoncé par M. Gomez lors d'une question orale. Donc ce n'est pas une pratique de la Ville de Genève mais

effectivement, il y a une vigilance à conserver. Et puis de l'autre côté il y a la question des investissements durables, et il est toujours possible de faire plus et mieux, d'autant plus dans l'urgence climatique et dans la crise sanitaire qui permet de relever de nouveaux défis. La Ville de Genève a des finances notées positivement, puisque Standard & Poor's l'a notée par «AA-», elle conserve donc en octobre 2020 la note qu'elle avait en octobre 2019. Elle a donc la possibilité d'aller de l'avant dans la direction d'investissements plus durables.

Un commissaire explique que l'enjeu est au niveau de la CAP, puisque les placements de la CAP, en termes de placement en dehors de l'immobilier, les placements en actions et en obligations, c'est 10 fois plus que les placements de la Ville, et si on prend les SIG c'est même 20 fois plus que les placements de la Ville. Donc là où il y a un effet à attendre c'est les placements de la CAP. Les représentants de la Ville sont 8 sur 16 dans le conseil de fondation de la CAP, donc aucun doute qu'avec les représentants du SIG, sympathisants de gauche, cela fait des années que la gauche contrôle la CAP et choisit sa politique de financement et elle a fait cette charte éthique non obligatoire. Il demande comment il est possible qu'avec ce monopole de la gauche sur la CAP, celle-ci ait un rond rouge en 2020, alors que Zoug a un rond vert. Il demande également ce qu'il faut penser des démarches qui consistent à appliquer une charte éthique pour la galerie, pour finalement ne pas l'appliquer pour se retrouver avec un rond rouge en 2020.

M. Dujoux répond à la première question en expliquant qu'il faudrait peut-être entendre la CAP à ce sujet, qui expliquera peut-être mieux les raisons de cette position.

Le commissaire demande s'il s'est intéressé lui-même aux dysfonctionnements au sein de la CAP pour arriver à un résultat aussi mauvais.

M. Dujoux répond par la négative, et ajoute qu'il y aura des auditions à faire en ce sens-là.

En ce qui concerne le rond rouge, il transmettra le rapport de l'Alliance climatique suisse sur la comptabilité climatique de CAP Prévoyance. Ce qui manque, c'est une certaine transparence et un chemin plus précis. Il y a effectivement un engagement de la CAP, elle a signé plusieurs textes, dont le Climate Action 100+, donc il y a des prises de position qui sont là. Il n'empêche qu'il y a une marge de progression, et ce rating a été fait sur la période 2018-2020, et même s'il y a un rond rouge, il n'empêche qu'un nombre important de mesures ont été prises, ce qui a été souligné. Donc il y a une voie d'amélioration qui existe. En ce qui concerne le fait d'avoir une charte éthique non contraignante, il n'est pas à la CAP. En tant que conseiller municipal et citoyen de la Ville, il pense qu'il est temps d'arrêter avec les demi-mesures d'autant plus quand on parle d'urgence vitale et environnementale.

Un commissaire fait remarquer qu'il est étonnant que la Ville de Genève ne se soit pas encore approprié cette motion, d'autant qu'elle donne l'image de toujours être à la pointe des responsabilités et de l'engagement. Donc il est assez étonnant que cette motion arrive seulement maintenant. Il demande pourquoi c'est une motion et pas un projet de délibération.

M. Dujoux explique que cela a été évoqué lors du traitement de la résolution R-192 en CF en 2017-2018, il y avait aussi une politique qui n'était pas totale en faveur de l'investissement durable parce que les SIG freinaient, notamment en lien avec certains partenaires européens sur le marché de l'énergie. Donc il y avait ce frein qui avait été relevé et qu'il faudra peut-être questionner en 2021. Par rapport à la question, il répond qu'il y avait avant tout un signal à donner avant les votations, mais aussi et surtout parce que c'est un texte qui vise à accompagner, et non pas à critiquer négativement l'action faite jusqu'à maintenant. Les signataires ont confiance en l'activité du Conseil administratif dans le sens de la poursuite d'investissements durables, et c'était tout le sens de cette motion, et de la volonté de le renvoyer en CF, d'autant plus que le magistrat a changé et qu'il y aura peut-être d'autres réalités qu'il faudra questionner.

Une commissaire fait remarquer que la CF n'a pas beaucoup de pouvoir ni de levier sur la CAP et son conseil de fondation ni sur son fonctionnement. Le conseiller administratif à la CAP est en principe le magistrat aux finances, soit M. Gomez, donc c'est à lui de faire valoir les priorités de la Ville de Genève et du Conseil administratif par sa voix. Elle ne pense pas que la CF a quelque chose à ajouter. Elle souligne le fait qu'il y a un énorme problème au niveau des investissements et du taux de couverture si la Ville ne parvient pas à remonter. D'ici très peu de temps, il y a un wagon de retraités qui arrivera, et de l'argent qui va sortir. Si on n'arrive pas à remplir les caisses c'est difficile de payer les prestations. A un moment donné, il y a un pour et un contre à peser. C'est éthiquement bien d'aller dans les placements responsables, mais on est freiné par les matières premières. Il ne faut pas oublier que les panneaux solaires ont besoin de certains minéraux que l'on retrouve uniquement en Chine ou en Afrique, donc il y a beaucoup de freins. Elle comprend qu'il faut faire plus de durable, mais il faut aussi avoir les bases. Et c'est M. Gomez qui représente la Ville de Genève. Elle ne sait pas pourquoi il souhaite s'intéresser à l'opérationnel, car c'est un métier.

M. Dujoux répond que M. Gomez représente la Ville mais est aussi en contact avec les autres entités représentées au sein de la CAP. Donc c'est un rôle qu'il doit tenir par rapport à l'infléchissement des investissements réalisés par la CAP. Par rapport au fait de la nécessité de remplir les caisses, il rejoint la commissaire en partie quant à la réalité actuelle et la nécessité de toujours pouvoir répondre aux besoins en termes de pensions de retraite. Il est favorable à un revenu de base inconditionnel (ci-après RBI) ou un autre système qui arrêtera de toujours devoir renflouer pour rattraper un train lancé à toute allure. La possibilité de remplir les



caisses existe, parce que les placements durables, éthiques et responsables rapportent. Cela n'était peut-être pas le cas dernièrement, mais aujourd'hui le secteur privé se tourne massivement vers ces investissements, non pas uniquement pour une question d'image responsable, mais aussi parce qu'il y a un rendement économique derrière.

La commissaire fait remarquer que c'est une obligation légale et fédérale d'avoir un taux de couverture minimum. A un moment donné, la caisse de pension est obligée de suivre la loi.

Elle doit servir des prestations de retraite et, pour ce faire, elle doit avoir un minimum de taux de couverture, donc elle doit faire un minimum de rendement. Quant au placement éthique, elle est personnellement d'accord. Mais le problème c'est qu'actuellement il y a tellement de caisses de pension qui veulent partir dans l'éthique qu'il n'y a plus beaucoup de créneaux actuellement où se placer. Elle comprend l'intention de la motion, mais elle ne voudrait pas que cela limite la caisse de pension de la Ville à des placements éventuellement hasardeux pour aller à tout prix dans le durable. Une caisse de pension travaille avec des professionnels qui étudient les placements et les opportunités, qui savent que tel ou tel placement rapportera tant. Avec 93% de taux de couverture on ne peut pas prendre de risque. Donc ce n'est pas au Conseil municipal de le faire, puisque M. Gomez, en tant que magistrat, a cette possibilité de dire que la Ville souhaite se diriger plus dans le durable. C'est son pouvoir à lui, il est au conseil de fondation. Et il représente le Conseil administratif donc cela l'étonnerait que les quatre autres magistrats soient contre cette manière de faire. Donc quoi qu'il arrive le Conseil municipal n'a pas vraiment de levier.

Le président répond que lorsque l'on sait que deux tiers des émissions de CO<sub>2</sub> de la Suisse sont produits à l'étranger par ses entreprises, le positionnement est idéologique. C'est un projet de motion qui veut donner une orientation à une politique publique sur les finances durables de la Ville, et les Verts sont très clairs sur le taux de couverture. Il est impossible d'exiger un taux de couverture plus élevé de la Ville que des autres caisses de pension, que ce soit celles de l'Etat ou celles de la Confédération. Si aujourd'hui il faut réorienter les choses c'est un positionnement politique qui demande que malgré le taux de couverture ces investissements soient réorientés, parce que l'on estime que ces investissements ont des effets sur l'environnement. Le débat est idéologique plus que financier, technique et opérationnel.

La commissaire répond qu'il n'est pas légal, puisque la Ville de Genève, comme toutes les caisses de pension, doit avoir un taux de couverture minimum et qu'elle y est à peine.

M. Dujoux ajoute que par rapport au cadre légal, qu'il soit fédéral ou cantonal, il est vrai qu'il est là. Mais il n'empêche que des villes comme Zoug y

arrivent, que des caisses de pension d'acteurs économiques importants comme la Migros y arrivent, donc il n'y a aucune raison que la Ville de Genève ne puisse pas y arriver.

La commissaire répond que c'est parce qu'ils ont des taux de couverture largement supérieurs à 100%, avec 117 et 121.

Un commissaire explique que les chartes c'est toujours du «wishful thinking», donc il faut dépasser cela. C'est une idée des années 1990 et on est en 2021, donc il est normal d'arriver à une étape supplémentaire. Il ajoute que cela rejoint la discussion sur le délégué à l'économie. Il faut que la Ville trouve les moyens de montrer qu'elle a une valeur ajoutée. Quand on regarde les votations en Suisse sur l'armement, on voit que cette idée est soutenue au niveau du Canton et de la Ville mais pas au fédéral, c'est-à-dire que les gens qui font de la compétition, donc Bâle ou Zurich, soutiennent l'armement. Donc quelque part, en tant que Ville, Genève a un avantage comparatif à soutenir cette motion, qui permettrait de dire que Genève est une Ville de paix et rayonne. Donc il y a aussi une manière de cohérence physique avec des investissements et politique. Il faut voir cela dans un jeu du pays, et dans un jeu de cohérence interne, entre la population de la Ville et les choix économiques et politiques souhaités. Cette motion est critique dans ce jeu. Comme cela a été expliqué lors de la discussion sur le délégué économique, Genève est en crise économique donc il faut trouver des solutions, et la finance durable en est une, et si l'on regarde le budget voté pour 2021, il y a l'appui à une association pour soutenir la finance durable. Donc la finance durable est un enjeu clair pour le Conseil administratif et, là, on remet tout le puzzle en ordre.

Une commissaire explique qu'elle ne comprend pas bien le débat qui consiste à opposer la démarche éthique du placement durable au rendement. Il y a des rendements durables très efficaces. Le discours par rapport au taux de couverture et au rendement n'est basé sur rien. Les investissements durables sont très rentables, et beaucoup plus que d'autres qui mettent l'environnement en péril. Ce débat n'a pas lieu d'être. Elle veut savoir si M. Dujoux aurait des éléments plus documentés par rapport à ces rendements.

M. Dujoux répond qu'il n'en a pas en l'état. Mais en sources d'informations, il y a la Sustainable Finance qui permet d'avoir un aperçu dans le contexte suisse qui donne des pistes de réflexions. Mais en l'état il n'a pas plus de documents chiffrés.

La commissaire précise que l'on n'a pas non plus de documentation dans l'autre sens, et qu'elle a lu des rapports qui mettent le rendement de ces investissements durables en valeur.

Une commissaire pense que c'est important de retenir la question des armements dans la motion, et ajoute que les investissements de ce type d'entités peuvent

facilement être assez occultes pour une large partie de la population. Elle demande si l'idée de déposer la motion était aussi de lancer le débat public là-dessus, et s'il serait utile d'enrichir le rapport avec des auditions pour lancer ce débat. Elle demande également, par rapport à la troisième invite, à savoir «demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d'administration des régies publiques de proposer à ces entités d'adopter la même politique en matière d'investissements», si ces représentants ce sont les conseillers administratifs eux-mêmes ou si ce sont les personnes des services qui devraient avoir un cadre défini. Elle demande si un tel cadre écrit existe ou s'il faudrait le constituer.

M. Dujoux répond qu'en ce qui concerne le débat public, il a été ouvert grâce au lancement de l'initiative fédérale, de son dépôt et sa votation. Cela a été une vraie possibilité de débattre, de prendre connaissance, car il y a une bonne partie de la population suisse qui ne savait pas que son argent était investi, sans son consentement, à travers la Banque nationale suisse (BNS) et les caisses de pension, dans l'armement. Donc le débat a été ouvert avec l'initiative fédérale et cette motion s'inscrit dans cette période de débat. La réalité est effectivement difficile à connaître, parce qu'il y a beaucoup d'intermédiaires et d'interlocuteurs. Il y a aussi une réalité, c'est que des pièces mécaniques peuvent être produites par des sociétés suisses, puis être utilisées à divers usages dont l'armement. C'est toute la difficulté de la situation, et de cibler les entreprises concernées, mais il y a effectivement une connaissance générale à accroître sur ce sujet. En ce qui concerne la troisième invite concernant les représentants au sein des conseils d'administration où la Ville siège, effectivement il y a les conseillers administratifs qui représentent la Ville dans certaines entités, mais la Ville délègue aussi certains administrateurs dans d'autres entités, et c'est aussi dans ce sens que la motion a été faite, quant à leur rôle de se faire les porte-parole d'une nouvelle logique d'investissement dans les entités où la Ville est représentée. Concernant le cadre, il ne sait pas si les administrateurs nommés par la Ville doivent répondre à certains critères, mais il ose espérer que lorsque la Ville délègue des administrateurs dans des régies, elle le fait en lien avec ses intérêts et ses valeurs, mais il ne sait pas s'il y a un cadre contraignant ou écrit devant être adopté.

Une commissaire considère que la motion est intéressante dans les invites qu'elle pose, mais qu'en voyant les considérants, il y a une vision apocalyptique du monde, et on a l'impression que jusqu'à présent, la CAP fait des investissements inappropriés. Mais quand on lit le rapport de la CAP de cette année, en gros titre, on voit qu'il est écrit «Investissements socialement responsables: les instances de CAP Prévoyance restent plus que jamais engagées en matière d'investissements responsables et ont poursuivi durant l'année les travaux de révision de la Charte relative aux principes d'investissements socialement responsables, en tenant compte des risques climatiques. Ces travaux se termineront courant 2020.» C'est signé par la présidente de la CAP M<sup>me</sup> Salerno et M<sup>me</sup> Magri, directrice. Elle

trouve que cette motion fait un procès à ce qu'a fait la CAP et que ce sont des insultes pour ceux qui ont dirigé la CAP jusqu'à présent. Elle ajoute qu'elle propose d'auditionner la CAP.

M. Dujoux répond que les considérants sont tout simplement les conséquences des investissements dans l'armement qui ont un impact sur des populations partout dans le monde, et qu'elle est elle-même témoin, comme tout le monde, des déplacements de population que cela engendre.

La commissaire explique qu'elle ne nie pas les conséquences de l'armement, mais qu'en lisant la motion on croit que la CAP investit massivement dans du matériel de guerre, et que la manière dont la CAP investit est une catastrophe. Elle trouve un peu étonnant de mettre en avant cette réalité pour pouvoir faire passer une motion qui encourage la CAP à continuer la politique menée jusqu'à maintenant, ce qui rend les considérants contre-productifs. Quand on voit le rapport de la CAP, on se rend compte que les investissements responsables semblent être l'une de leurs priorités. Donc est-ce qu'ils auraient menti?

M. Dujoux répond qu'il faudra poser la question à la CAP si les auditions sont poursuivies.

Les considérants de la motion montrent la situation catastrophique vécue par la population mondiale. Il n'empêche que la politique poursuivie depuis plusieurs années par le Conseil administratif et la CAP va dans la bonne direction, mais peut aller plus loin, et c'est tout l'intérêt du rapport d'Alliance climatique suisse qu'il l'invite à lire. Il y a un rond rouge qui dit que les investissements de la CAP Prévoyance sont néfastes au climat mais qu'un nombre important d'actions sont en train d'être réalisées et des pistes de réflexion sont proposées.

La commissaire fait remarquer que c'est comme si on mobilisait la faim dans le monde pour mettre en avant une réforme de la nourriture dans les crèches ou les restaurants scolaires.

Cela manque de cohérence.

Un commissaire rappelle, par rapport aux déclarations du Parti libéral-radical qui crie au loup par rapport aux caisses de pension sous-capitalisées, que comme le prévoit le droit supérieur, une caisse publique peut encore fonctionner en capitalisation partielle, malgré la révision des années 2010, initiée par les milieux de la droite affairiste. Donc la capitalisation partielle c'est 80%, donc avec les chiffres annoncés par une commissaire précédemment, la CAP est tout à fait bien capitalisée, par rapport à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) par exemple qui est capitalisée en dessous de 80%. Donc il n'est pas nécessaire, et ce n'est pas le moment avec des taux négatifs et des rendements faibles, de recapitaliser, surtout pas en période de pandémie. Il serait même plus judicieux de faire l'inverse.

Le président passe au vote de l’audition de la CAP, qui est acceptée à l’unanimité des votants.

Le président passe au vote de l’audition de M. Gomez, qui est acceptée à l’unanimité des votants.

### **Séance du 2 février 2021**

*Audition de MM. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL) et Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL*

M. Gomez explique que la motion M-1577 concernant les investissements qui excluraient l’armement évoque également CAP Prévoyance. La CAP est aussi la caisse d’autres communes ainsi que celle des Services industriels de Genève (SIG). Les SIG ainsi que la Ville souhaitent désinvestir des énergies fossiles. Cette décision concerne également les autres communes, étant donné qu’elles participent à ladite caisse de pension.

M. Krebs ajoute que cette démarche existe depuis longtemps en Ville: le Conseil administratif a pris cette direction en 2009. En 2010, la Ville a adopté une charte d’investissements responsables pour les placements des fonds spéciaux (environ 40 millions de francs). En 2011, CAP Prévoyance a également adopté une charte d’investissements responsables qui se base sur les principes ESG. «E» signifie que les entreprises prennent en compte de critères environnementaux dans les processus d’investissements, «S» concerne l’aspect social afin d’assurer que l’entreprise se conduit correctement vis-à-vis des collectivités, de ses employés et de ses clients. «G» signifie gouvernance.

La Ville de Genève a fait part de trois exclusions lors de la rédaction de sa charte. Ces exclusions portent sur l’armement, le nucléaire et la pornographie. Tous ces investissements ont donc été exclus par principe. Ces principes ont été repris par la CAP. Elle a récemment été mise à jour; deux exclusions de la VdG ont été reprises: l’armement et la pornographie. Le nucléaire n’a pas été repris en tant que tel, SIG n’y était à l’époque pas favorable.

Il rappelle que la motion M-1084 datant de 2016 portait déjà sur le même objet. Il avait déjà été auditionné sur ce sujet-là.

Il conclut que les buts des deux premières invitées de la motion M-1577 sont déjà atteints. En ce qui concerne la troisième invitée, il rappelle que les conseils d’administration des régions publiques n’ont pas pour vocation de gérer les fortunes et investissements d’autres entités comme les SIG, TPG, etc.

Il propose de transmettre à la CF les documents liés à la motion M-1084, comme les chartes d’investissements.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si la charte qui sera transmise à la CF est la plus récente. Elle propose qu'on leur envoie la charte actuelle ainsi que l'ancienne afin que la CF puisse les comparer.

M. Krebs répond que l'ancienne charte figure en annexe sur le site internet de CAP Prévoyance en tant qu'annexe au règlement de placement.

Une commissaire demande si les trois invites de la motion sont déjà appliquées.

M. Krebs répond que les deux premières invites sont déjà appliquées. En ce qui concerne la troisième invite, il précise que les conseils d'administration des régies publiques n'ont pas de politiques d'investissements actives; par exemple SIG n'est pas un gérant de fortune.

M. Gomez ajoute que la première invite est déjà appliquée: les entreprises ayant plus de 5% du chiffre d'affaire annuel dans la production de matériel de guerre sont exclues.

La deuxième invite est également appliquée: M. Krebs a expliqué les efforts fournis par la Ville sur la révision de la charte et sur le travail du Conseil administratif. En ce qui concerne la troisième invite, elle comprend trois grandes entités. La Ville et les SIG tendent à ce que les investissements se dégagent des énergies fossiles. De plus, la Ville respecte la charte qui exclut l'armement, le nucléaire ainsi que la pornographie. Il y a également une prise de conscience par rapport au fait que des efforts doivent être fournis par rapport à la CAP. Il rappelle que la CAP doit aussi s'assurer de payer les rentes futures, cela comprend des investissements sur les énergies fossiles. La démarche de la Ville concernant des investissements responsables et durables peut être appliquée à la CAP, car ces investissements ont également une bonne rentabilité.

Un commissaire rappelle que l'Alliance climatique suisse a effectué un rating sur différentes caisses de pensions, notamment sur la CAP Prévoyance. Cette caisse de pension a reçu un rond rouge, malgré toutes les chartes qui ont été adoptées. Il donne l'exemple de la caisse de pension des fonctionnaires du Canton de Zoug gérée par des membres de l'Union démocratique du centre qui a reçu un rond vert. Il demande s'ils ont connaissance du rating effectué par l'Alliance climatique suisse et demande ce que la CAP prendra comme disposition afin d'égaliser en qualité la caisse de pension des fonctionnaires du Canton de Zoug.

M. Gomez propose au commissaire de poser la question à la CAP lors de son audition.

Une commissaire rappelle qu'il est difficile dans le cadre des placements éthiques de vérifier que les fonds proposés correspondent aux attentes. Il demande si la CF devrait accepter cette motion en l'état ou considérer qu'elle est caduque.

M. Gomez répond que si la CF et le Conseil municipal acceptent cette motion, un signal clair sera donné à la caisse de pension. Il n’y a donc pas de souci à voter cette motion, même si certaines invites sont déjà appliquées.

M. Krebs ajoute que les attentes des investisseurs peuvent être différentes. Au vu des observations effectuées, s’agissant de la mise en œuvre des principes éthiques, des processus sur la base de critères, pas forcément financiers, sont mis en place afin d’exclure ou de discriminer des sociétés. Il explique qu’il y a différentes logiques de gestion et différentes catégories de fonds. Certains fonds choisissent de meilleurs domaines environnementaux, etc. Les gérants de ces fonds rendent des rapports détaillés sur les différentes modalités de gestion, les exclusions, etc. La CAP a de plus la possibilité de voir les titres qu’elle possède dans son portefeuille.

Une commissaire rappelle que la CAP détient un taux de couverture de 93%. Il y a quelques années, elle a été recapitalisée à hauteur de 120 millions de francs. Elle demande si ces investissements responsables ralentissent le remplissage à l’avenir de la caisse. Elle rappelle que la CAP verse un grand nombre de pensions. Elle demande aussi ce qu’en pensent les conseils.

M. Krebs répond que le fait d’avoir mis en œuvre des critères ESG n’a pas de conséquence sur la performance. Il n’est pas possible d’affirmer qu’il y a un effet négatif ou positif. L’équilibre de la caisse reste fragile mais l’application des critères ESG ne la met pas en péril.

La commissaire dit que si ces investissements durables s’avèrent être moins rentables, il incombera à la Ville d’aider au financement des pensions. L’argent qu’elle donnera pour la CAP ne pourra pas être distribué à d’autres subventions. C’est une préoccupation importante de faire en sorte que la CAP possède un minimum de taux de couverture. Ce taux de couverture devrait de préférence augmenter puisqu’il s’agit des objectifs de la caisse selon la loi.

M. Gomez répond qu’il ne faut pas penser que les investissements dans des sociétés qui travaillent selon les principes du développement durable sont forcément moins rentables que d’autres sociétés travaillant dans l’économie traditionnelle qui pourrait produire du carbone.

Ce n’est pas parce que l’on investit dans le développement durable que les investissements sont moins performants. Le conseil de fondation de la caisse s’assure que les investissements préservent la pérennité de la caisse et des rentes. Le principal reproche fait à l’encontre de la CAP est la communication et la publication des résultats en matière d’intégration des normes ESG. L’Alliance climatique estime qu’il y a un effort à fournir en ce qui concerne leur manière de communiquer les investissements.

Une commissaire remarque que sur les 16 membres du conseil de fondation de la CAP, il y a seulement deux femmes. Elle estime qu’il faudrait encourager la parité femme-homme au sein du conseil de fondation.

M. Gomez approuve les propos de la commissaire.

Une commissaire demande si les considérants de cette motion peuvent porter préjudice à la CAP, étant donné le doute qui est posé sur sa gestion des investissements.

M. Gomez répond que les motionnaires s'appuient sur un certain nombre de rapports qui comporte des questionnements sur la CAP. Cette motion donne suite à de longues discussions. Il faut faire un effort pour accentuer la communication, expliquer les spécificités et ce que fait la CAP. Dans la motion, il est dit qu'il faut poursuivre les mesures déjà prises relatives aux placements, etc. Il rappelle la pastille rouge déposée à l'encontre de la CAP par l'Alliance climatique qui souligne un manque de communication des informations. Il n'y a pas de raison que le conseil de fondation ou les membres de la CAP se sentent offusqués par cette motion.

Une commissaire rappelle que la Ville de Genève souhaite développer des finances durables et ne veut plus financer l'armement contrairement aux Cantons de Bâle et de Zurich. Il estime que la Ville devrait avoir une politique très affirmée sur les finances durables. Il rappelle que les chartes sont basées sur des démarches volontaires et restent donc assez limitées. Il propose d'élaborer des invites plus fortes afin que la Ville se positionne globalement et soumette des exigences. La Ville de Genève doit se montrer financièrement responsable et elle aura, grâce au ou à la future délégué-e de l'économie, un cadre porteur pour les entreprises locales.

M. Gomez approuve les propos du commissaire: Genève est réputée pour sa finance durable. Beaucoup de facteurs doivent être pris en compte, la CAP n'est pas administrée que par des Vert-e-s; il faut aussi assurer la pérennité des rentes, etc. Il rappelle que les critères des deux premières invites sont respectés à la Ville ainsi qu'à la CAP. Il y a également une réelle prise de conscience de la part des employé-e-s et employeurs et employeuses de la CAP, ainsi que des SIG, des autres communes et de la Ville. La plupart des membres du conseil de fondation des représentant-e-s de la CAP suivent la même direction que les propos du commissaire. Si la commission estime que la CAP n'atteint pas assez rapidement ses objectifs de durabilité, il faut lui poser directement la question.

Le président demande s'il est envisageable que la nouvelle charte comprenne l'exclusion du nucléaire.

M. Gomez répond par la positive. Les membres de la Ville et des autres communes sont favorables à exclure le nucléaire. Il ne pense pas que beaucoup de sociétés utilisent le nucléaire. Il faut poser la question aux représentant-e-s la CAP lors de leur audition.

Une commissaire demande quelle est la représentation des communes et des SIG au sein du conseil de fondation.



M. Krebs répond que la Ville représente la moitié du conseil de fondation, les communes un quart et les SIG également un quart.

*Audition de M. Nicolas Nussbaum, directeur adjoint, responsable des finances et placements à CAP Prévoyance*

M. Nussbaum explique que CAP Prévoyance possède une charte d'investissement responsable depuis 10 ans. Cette charte exclut formellement l'armement et cette exclusion est communiquée à tous les gérants. L'objectif actuel de la révision de la charte est de consolider ce qui a déjà été fait et d'aller plus loin notamment pour les aspects liés au climat et à la réduction de l'empreinte carbone, en particulier en ce qui concerne le parc immobilier détenu en direct. Il y a encore un chemin à parcourir afin de réduire les émissions de carbone, même si beaucoup de travail a déjà été accompli. Il rappelle l'appréciation de l'Alliance climatique suisse qui reproche à CAP Prévoyance sa communication des engagements que la caisse a pris. Il admet que CAP Prévoyance n'a pas encore eu la possibilité de montrer concrètement son positionnement et ses engagements. C'est un sujet en cours. CAP Prévoyance prévoit l'élaboration d'un rapport détaillé concernant leur positionnement en matière de respect des critères ESG.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande si les frais de gestion sont significativement supérieurs lorsque CAP Prévoyance souhaite investir dans des fonds avec certaines thématiques, notamment des fonds durables et qui respectent les critères ESG.

M. Nussbaum répond que les frais de gestion ne sont pas significativement supérieurs. Les performances sont en général équivalentes. Il y a parfois des frais supplémentaires, par exemple lorsque CAP Prévoyance soutient des démarches d'engagement, lors des exercices de droit de vote, etc. Il n'y a pas de réels surcoûts de gestion de portefeuille liés à l'intégration de facteurs ESG.

Le commissaire suppose que CAP Prévoyance délègue plusieurs mandats de gestion à des instituts, banques et autres. Il demande si la charte ou le processus d'investissements de la CAP privilégient les gestionnaires suisses et locaux.

M. Nussbaum répond que CAP Prévoyance fonctionne en matière de gestion mobilière à l'aide de délégation et ne fait pas de gestion directe, sauf en ce qui concerne l'immobilier direct. CAP Prévoyance donne la priorité à la qualité et à la capacité que possède le gestionnaire à répondre aux exigences. Ils privilégient également la proximité culturelle et s'assurent à qualité égale que tout le monde ait une bonne compréhension des sujets, notamment en matière de législation sur la prévoyance suisse. Dans la mesure du possible, CAP Prévoyance privilégie donc la proximité géographique et culturelle. Dans certains cas, ils peuvent

tout de même aller chercher l'excellence ailleurs, il n'y a pas non plus trop de contraintes, même si la proximité est privilégiée.

Un commissaire demande si CAP Prévoyance travaille avec la fondation Ethos qui privilégie les investissements socialement responsables.

M. Nussbaum répond par la positive. CAP Prévoyance collabore depuis plus de vingt ans avec la fondation Ethos. Leur collaboration concerne par exemple l'exercice des droits de vote, le positionnement direct et la fondation donne régulièrement des recommandations à CAP Prévoyance. La fondation peut également parfois soutenir directement auprès des entreprises des démarches d'engagements, auprès des conseils d'administration, des autres actionnaires, etc. A noter en particulier que CAP Prévoyance faisait partie des six caisses de pension qui ont été à l'origine du lancement de l'Ethos Engagement Pool international.

Le président demande s'il est envisageable que la nouvelle charte exclue également le nucléaire, en plus de l'armement et de la pornographie.

M. Nussbaum répond qu'il n'y a pas de réelle réticence par rapport à cette exclusion. Il ajoute que même sans exclusion, CAP Prévoyance est très peu exposée au nucléaire et à ces fameuses controverses. Ils sélectionnent en général des gérants et des portefeuilles qui eux-mêmes ont des fiches d'exclusion, notamment concernant le nucléaire. Même si ce n'est pas spécifié dans la charte, la situation actuelle exclut généralement le nucléaire.

Un commissaire demande qui est le contributeur le plus important de CAP Prévoyance.

M. Nussbaum répond que la Ville de Genève au niveau du nombre d'assurés et de pensionnés représente la moitié de CAP Prévoyance, les SIG représentent un quart et les autres communes représentent également un quart. La Ville de Genève représente comme employeur à peu près la moitié de la caisse.

Un commissaire demande s'il est plus difficile d'obtenir de meilleurs rendements avec des placements responsables.

M. Nussbaum répond que l'on ne peut pas dire que les critères ESG contribuent à des performances inférieures ou supérieures. Il y a des avantages lorsque l'on choisit de respecter les critères ESG. Une bonne politique d'investissement peut permettre une meilleure gestion de risques et peut conduire à de meilleures performances. Il estime que les entités ne voulant pas investir en respectant les critères ESG prennent un risque et peuvent avoir de moins bonnes performances.

Un commissaire s'interroge sur le reproche fait par l'Alliance climatique à CAP Prévoyance, relatif au manque de communication et de positionnement.

M. Nussbaum répond que CAP Prévoyance n'a pas été en mesure jusqu'à maintenant de communiquer précisément leur plan de positionnement ESG; c'est

ce que l'Alliance climatique reproche à CAP Prévoyance. Il faut améliorer le reporting. Les réponses de CAP Prévoyance étaient très descriptives, mais ils n'ont pas encore été capables de montrer concrètement et précisément des faits et des résultats. Ils comprennent donc le reproche de l'Alliance climatique.

Le commissaire demande quelles sont les mesures prises pour régler cette problématique.

M. Nussbaum répond qu'ils travaillent, à l'aide de partenariat, sur l'analyse de plus en plus fine sur leurs différents portefeuilles. Ils étudient les possibles expositions à certaines controverses, les notations ESG, les réductions d'empreinte carbone de leurs portefeuilles, etc., afin de réaliser des rapports plus consistants.

Un commissaire dit que pour améliorer une charte on utilise la technique du benchmarking qui nécessite des objectifs clairs et des indicateurs fixés. Il remarque que CAP Prévoyance n'a pas formalisé par exemple l'exclusion du nucléaire malgré le fait qu'elle l'exclut. Elle n'est donc pas suffisamment claire concernant ses opérations. Il estime normal qu'un organisme extérieur tel que l'Alliance climatique critique ce manque de clarté et de communication. Il demande quels sont les objectifs concernant cette charte, s'ils ont des indicateurs clairs et s'ils suivent un benchmarking afin d'obtenir un portefeuille de finance durable.

M. Nussbaum répond que CAP Prévoyance fait du benchmarking ainsi que du contrôle de portefeuille. Il manquait une capacité d'analyse qui apporterait une vue consolidée des différents objectifs. CAP Prévoyance dépend aussi beaucoup de ses gérants car il est important d'obtenir une vue externe et consolidée autre que celle des mandataires. L'objectif est de faire un reporting plus consolidé et plus fin.

Le commissaire remarque que CAP Prévoyance se concentre sur le processus, au lieu de d'abord établir ses objectifs. Il demande s'ils ont des objectifs chiffrés, des indicateurs de tendance et quelle direction ils souhaitent prendre.

M. Nussbaum répond que CAP Prévoyance vérifie que chaque portefeuille ne possède pas un taux d'exposition supérieur à 5% dans un secteur à controverse. Il y a des critères de pourcentage. Ils ont pour objectif de réduire l'empreinte carbone et que ce fait soit clair auprès de la direction et des gérants. Un autre objectif est que les immeubles respectent les consommations énergétiques qui suivent les normes légales. Il comprend les propos du commissaire. Ils sont actuellement en train de fixer un certain nombre d'objectifs de manière plus consolidée.

Le président demande si la première invite de la motion (mettre fin aux placements de la Ville de Genève, notamment à travers la caisse de pension des employé-e-s de la Ville dans le financement des producteurs de matériel de guerre) a été exclue.

M. Nussbaum répond par la positive.

Le président demande si les objectifs de la deuxième invite (orienter davantage les placements de la Ville vers des placements durables, responsables et éthiques, et s'assurer d'un suivi quant à la mise en œuvre de cette décision) sont accomplis ou s'il reste des éléments à améliorer.

M. Nussbaum répond que les objectifs mentionnés dans la deuxième invite sont presque atteints. Ce travail est en cours pour des analyses plus fines, et notamment concernant le reporting. Ils suivent donc la direction proposée par la motion.

Un commissaire demande si le conseil d'administration de CAP Prévoyance fait également son travail dans le but d'accéder à une finance durable.

M. Nussbaum répond par la positive. Il précise qu'il s'agit d'un conseil de fondation qui regroupe de manière paritaire plusieurs représentants des employeurs ainsi que des assurés et leur objectif est d'améliorer la politique d'investissement. Il rappelle que plusieurs discussions sont en cours quant à la fixation d'un certain nombre d'objectifs. Il a donc certaines réserves quant à dévoiler la teneur de ces discussions afin de ne pas préteriter les discussions du conseil de fondation. La Ville est représentée au sein de CAP Prévoyance par un magistrat, par un membre de l'administration et par un représentant externe.

Une commissaire demande dans quel cadre sont menées ces discussions.

M. Nussbaum répond que les discussions sont menées au sein du conseil de fondation. Il rappelle que le conseil de fondation est l'organe suprême d'une caisse de pension et il prend les décisions et supporte les responsabilités. Au sein de ce conseil, il y a plusieurs délégations, les commissions de placement et la direction. Ils ont tous le but de respecter les critères ESG pour les investissements.

Une commissaire demande de quelle manière CAP Prévoyance perçoit cette motion. Elle estime que cette motion porte préjudice à la CAP et rappelle que les objectifs des invites sont déjà suivis et presque atteints.

M. Nussbaum répond par la négative. CAP Prévoyance n'a pas exprimé ce ressenti concernant cette motion. Il ne se sent pas accusé de quoi que ce soit dans ce texte. Il est conscient que certains objectifs doivent encore être atteints et que des éclaircissements sont nécessaires. Il conclut qu'un rapport annuel sera disponible dans quelques mois et que celui-ci comportera des éléments plus concrets concernant le positionnement ESG de CAP Prévoyance.

Le président remercie et libère l'auditionné.

Le président propose de modifier l'ordre de jour dans le but de continuer les discussions concernant la motion M-1577 et d'un vote éventuel.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par tous les commissaires, à l'exception du membre du Mouvement citoyens genevois.

### *Discussion et vote*

Une commissaire libéral-radical fait part de son enthousiasme car cette motion a été proposée par un jeune élu. Néanmoins, cette motion est symptomatique des textes déjà envoyés afin d'être étudiés. Les objectifs figurant dans les invites de la motion ont déjà été atteints. Elle rappelle les paroles du magistrat et du directeur qui encourageaient à voter cette motion car elle donne un signal dynamique et poursuit des objectifs déjà lancés. Elle estime que cette motion donne plutôt un signal du manque de concertation au sein des groupes. Elle est d'avis que cette motion n'est pas raisonnable étant donné que les invites sont déjà appliquées.

Le Parti libéral-radical propose que cette motion soit retirée sachant qu'elle n'est pas du ressort du Conseil municipal. Cette motion poursuit un but honorable mais elle n'est pas d'actualité.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois approuve les propos précédents. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ne décident pas de la politique de la CAP. La CAP est une fondation de droit public, mais elle est indépendante. Si le conseil de fondation décide d'investir massivement dans les armes, ce n'est pas du ressort du Conseil municipal. De plus, la CAP poursuit une politique de finance durable depuis plus de dix ans, ainsi le texte n'a pas d'utilité. Il rappelle que la CAP n'est pas responsable de ce qui est dit dans les considérants. Le Mouvement citoyens genevois ne votera donc pas cette motion.

Un commissaire Vert rappelle que la charte de la CAP est en cours d'amélioration afin d'élaborer de nouveaux objectifs. Il estime important que le Conseil municipal montre son soutien concernant cette charte. La CF a également appris que beaucoup de pratiques sont déjà utilisées mais elles ne sont pas toutes formalisées, par exemple concernant le nucléaire. Il est évident qu'il faut avoir des objectifs clairs. Cette motion permet de positionner Genève dans le débat de la finance durable aux niveaux cantonal et fédéral. Cette motion est claire et utile.

La commissaire d'Ensemble à gauche admet que le fait que les invites soient déjà appliquées peut soulever des questions quant à voter la motion. Elle estime que voter cette motion permet de soutenir une politique existante. La question des investissements, de leur fonctionnement et des critères est essentielle dans la politique publique. Elle estime important d'interroger régulièrement les acteurs de cette politique afin de suivre les avancements. Elle rappelle que la motion M-1084, datant de 2013, a finalement été refusée en commission en 2019 ainsi qu'en plénière. Elle espère que le Conseil municipal votera cette motion M-1577 différemment afin d'évoluer et de soutenir une pratique qui fait partie des réflexions de la CAP, du conseil de fondation et de la direction. Un vote positif renforce la politique, c'est donc un vote responsable. Ensemble à gauche soutiendra cette motion.

Une commissaire déclare que le Parti socialiste soutiendra cette motion. Elle estime important pour cette nouvelle législature de réaffirmer l'engagement de la Ville dans une politique d'investissements durables. Elle rappelle que la charte est en cours d'élaboration: il est donc important que la CAP prenne en compte le contenu de cette motion dans la rédaction de la charte.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre estime que l'on ne peut pas reprocher au Conseil administratif d'encourager le financement de matériel de guerre ni de mauvaises intentions, car ce n'est pas le cas. L'étude de cette motion aura permis d'observer que malgré la présence majoritaire de représentants de gauche au Conseil administratif et au conseil de fondation de la CAP, les résultats sont assez médiocres. Il rappelle qu'une pastille rouge a été attribuée à la CAP par l'Alliance climatique. Il estime que les représentants de gauche au Conseil administratif doivent faire leur travail et que c'est suffisant. Il s'opposera à cette motion car de précédents textes sont déjà parus et il ne la juge pas utile.

Un commissaire déclare que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion. Il rappelle le phénomène qu'entraîne une nouvelle législature et qu'il faut encourager cette motion, même si d'autres textes sont déjà parus soulevant les mêmes problématiques. Les objectifs de la motion sont de plus honorables et crédibles. Il estime important d'avancer dans le domaine de la finance durable et de donner un signal positif avec cette motion au magistrat.

Le président passe au vote de la motion M-1577, qui est acceptée par 10 oui (3 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 EàG) contre 5 non (1 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

Une commissaire annonce un rapport de minorité pour le Parti libéral-radical.

25 février 2021

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Si cette motion poursuit un but honorable, elle est symptomatique des textes déposés dans cette nouvelle législature. Avec le nombre important de nouveaux élus<sup>1</sup> et de jeunes élus, il est judicieux de rappeler qu'une motion doit suivre des règles et remplir quelques conditions, telles les suivantes:

1. une motion a pour but de charger le Conseil administratif de prendre une mesure sur un objet qui concerne notre commune ou de l'inviter à étudier une question déterminée par le texte de la motion. Cela implique que les invites de la motion doivent être de la compétence de la Ville de Genève;
2. dans sa forme, une motion n'est ni un mémoire déposé dans le cadre d'un travail académique par un étudiant qui croit que plus il ajoute de notes en bas de page, meilleur sera son papier, ni un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) avec ses innombrables références;
3. une motion implique que le ou les auteurs exposent leur motion avec un esprit de concision qui demande une rigueur intellectuelle: cibler un sujet et apporter des informations claires, précises et méthodiques en lien avec l'objet de la motion;
4. une motion doit exposer des invites précises. Une motion n'a pas à énoncer des invites déjà appliquées en Ville de Genève afin de «soutenir une politique existante»;
5. lorsqu'un auteur dépose une motion, il est essentiel qu'il entreprenne quelques recherches pour s'assurer que les considérants relèvent bien d'éléments factuels, et que l'objet de la motion n'a pas été récemment étudié et traité au sein de ce Conseil municipal.

Or aucune de ces règles n'est respectée dans cette motion, raison pour laquelle le Parti libéral-radical l'a rejetée.

En effet, il est bon de rappeler que la CAP est une caisse de prévoyance d'une fondation de droit public, qui est indépendante. Elle assure le personnel de la Ville de Genève, celui de 41 communes et de 10 institutions exerçant des tâches d'intérêt public, entre autres les Services industriels de Genève (SIG). Gérée par un conseil de fondation, la CAP n'est pas de la compétence du Conseil administratif ni du Conseil municipal. Donc, d'un point de vue juridique, la Ville ne peut qu'éventuellement suggérer une orientation, d'autant plus que la CAP regroupe plusieurs entités. Néanmoins, avec 8 membres sur 16 dans le conseil de fondation de la CAP, les représentants de la Ville peuvent, il est vrai, influencer la politique de placements de la CAP.

---

<sup>1</sup> Dans ce rapport, le générique masculin est utilisé sans discrimination. Il a la valeur d'un féminin et d'un masculin. Le mot «élus» désigne donc autant les femmes que les hommes.

Néanmoins, la motion M-1577 n'est pas d'actualité, puisque ses deux premières invites sont déjà appliquées. Non seulement la CAP collabore depuis plus de vingt ans avec la Fondation Ethos, mais encore, si les auteurs de cette motion s'étaient renseignés sur la CAP, ils auraient découvert que cette caisse de prévoyance a une charte d'investissements responsables depuis 2011, charte récemment mise à jour, et qui exclut tout investissement dans des sociétés qui tirent des revenus de l'industrie de la pornographie et de l'armement. Dans son rapport d'activités 2019, il est clairement stipulé que la CAP mise sur des «investissements socialement responsables», et qu'elle reprend même les principes d'investissement «en tenant compte des risques climatiques» donc des émissions des gaz à effet de serre. Ce rapport est signé par la présidente de la CAP, M<sup>me</sup> Salerno et sa directrice, M<sup>me</sup> Magri. En ce qui concerne la troisième invite de la motion, celle-ci n'est pas même du ressort des conseils d'administration des régies publiques, qui n'ont pas pour vocation de gérer les fortunes et investissements d'autres entités comme les SIG, les TPG, etc.

Il est aussi malvenu que les considérants de cette motion suggèrent indirectement que la CAP ne respecterait ni «l'héritage humanitaire et pacifique de la Ville de Genève» ni «l'intérêt général, actuel et futur, de la population», et qu'elle contribuerait par ses investissements à favoriser les conflits armés dans le monde, alors même que cette caisse de prévoyance est gérée depuis des années par des représentants de la gauche. Ces soupçons pourraient même donner à penser que les Verts veulent avec cette motion sans fondement lancer quelques piques aux socialistes...

Enfin, comme rappelé au point 2, une motion n'est pas un mémoire. Il s'agit de respecter un principe de rigueur intellectuelle, d'unité dans la forme et un esprit de synthèse. Or, cette motion nous emmène dans les négociations de paix en 1954 de Genève qui mettent fin à la guerre d'Indochine, les accords de désarmement de 1932-1934, les migrants qui fuient les conflits armés dans le monde, dans les zones de conflits du Tchad en 2008, au Yémen en 2017, en passant par la Syrie et la Libye en 2018...

Par respect pour les conseillers municipaux qui doivent lire ces textes, une motion doit être concise. Elle n'est pas le lieu où un auteur expose une thèse ou sa philosophie politique, mais doit rester une adresse précise, concrète, précédée de quelques considérants, envoyée (après un vote du Conseil municipal) au Conseil administratif pour que ce dernier prenne des mesures sur la gestion des affaires de la Ville ou étudie une proposition. Or, nul doute que cette motion s'éparpille dans des considérations hétérogènes à la Ville. Dans la même veine, imaginons que des conseillers municipaux déposent une motion pour demander l'instauration d'un repas végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires de la Ville en nous énumérant la déforestation en Amazonie, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les conseils de diététiciens, les théories post-humanistes, la philosophie de Rousseau, le discours de



Greta Thunberg du 23 septembre 2019 à l'ONU, les famines en Afrique... pour demander au Conseil administratif d'introduire un repas végétarien dans les restaurants scolaires, repas végétarien déjà accepté par ce plénum et introduit dans les restaurants scolaires... Eh bien nous nous trouvons avec cette motion dans un cas de figure similaire.

Autre problème avec cette motion M-1577, c'est que les investissements de fonds publics ont fait l'objet d'une motion (M-1084) étudiée au sein de la CF entre 2016-2018 (pour laquelle M. Krebs avait déjà été auditionné) et votée par ce parlement le 29 avril 2019.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical a refusé cette motion qui aurait dû être retirée. Si cette motion poursuit un but honorable et révèle l'enthousiasme de nouveaux élus, elle montre surtout un manque de concertation au sein des groupes. En effet, une motion dont les invites sont déjà atteintes et qui porte sur un objet récemment traité devrait être filtrée par les groupes afin de ne pas augmenter l'ordre du jour déjà pléthorique de ce Conseil municipal. Il est en effet absurde que le bureau du Municipal en vienne à proposer si fréquemment des débats accélérés ou des séances plénières exceptionnelles dans le but de réduire le volume de notre ordre du jour alors même qu'un laxisme perdure au sein des groupes qui acceptent des motions, des résolutions, des projets de délibération inutiles, caduques voire hors de la compétence de ce parlement municipal.